



NAMUR
CAPITALE



Terrebonne

PROTOCOLE DE COLLABORATION 2024-2026

entre

la Ville de Terrebonne

et

la Ville de Namur

PRÉAMBULE

Considérant la volonté partagée de la Ville de Terrebonne, Québec, Canada, et de la Ville de Namur, Wallonie, Belgique, de renforcer leurs liens d'amitié, de promouvoir le développement durable et de travailler ensemble pour un avenir plus juste et plus prospère ;

Considérant les défis mondiaux que représentent les changements climatiques, l'inégalité sociale et les impératifs économiques, qui nécessitent une coopération internationale accrue et une diplomatie municipale renforcée ;

Considérant les ressources et les compétences uniques dont disposent chacune des villes, et le potentiel d'apprentissage et de développement qu'elles peuvent mutuellement offrir ;

Convaincues que les relations entre les deux villes sont un levier incontournable pour le rayonnement et le développement de celles-ci.

La Ville de Terrebonne et la Ville de Namur,

Satisfaites d'avoir développé des échanges directs et privilégiés leur permettant de mettre en œuvre, dans leur intérêt mutuel, des actions de coopération et des projets dans divers domaines de gestion municipale,

Décident d'adopter le présent *Protocole de coopération 2024-2026* (le « Protocole ») se fondant sur la conviction que la coopération décentralisée et le développement des échanges entre villes, mais également entre leurs citoyens sont source d'enrichissement, et contribuent à une meilleure qualité de vie des habitants des deux villes.

Le présent Protocole confirme la volonté des deux partenaires de coopérer de façon étroite dans un objectif de réciprocité et de partage d'expertises et d'expériences.

ENGAGEMENTS

La Ville de Terrebonne et la Ville de Namur conviennent de développer leur coopération en priorité dans les domaines suivants :

- I. La lutte aux changements climatiques et la transition écologique
- II. Le développement social et économique
- III. Les échanges universitaires

La Ville de Terrebonne et la Ville de Namur s'accordent pour inscrire le présent Protocole dans une perspective globale visant à faciliter les échanges entre les services municipaux concernés, à favoriser les rencontres et à valoriser la circulation de l'information entre acteurs québécois et namurois.

Ce Protocole a un caractère évolutif et n'exclut pas la possibilité d'accueillir de nouvelles propositions de coopération.

DOMAINES DE COOPÉRATION PRIORITAIRES

I. La lutte aux changements climatiques et la transition écologique

En matière d'environnement, Terrebonne et Namur reconnaissent la situation planétaire telle qu'elle est, mais aussi avec optimisme en précisant le rôle d'un gouvernement de proximité comme les nôtres dans un processus sérieux de lutte aux changements climatiques et de transition écologique.

Tant Terrebonne que Namur accordent une grande importance au développement durable. Les deux villes s'efforcent de mettre en œuvre des politiques, des pratiques et des technologies innovantes pour améliorer la qualité de vie des résidents, tout en réduisant leur impact environnemental.

En matière de transition écologique, les deux villes sont à la recherche et à la mise en œuvre de solutions concrètes pour retrouver un équilibre plus cohérent entre nos modes de vie et les limites planétaires. À l'échelle locale, elles choisissent de planifier une transition écologique afin de poser des gestes concrets tout en mobilisant leurs citoyens et partenaires.

Plus particulièrement, les villes de Terrebonne et Namur souhaitent :

- Promouvoir des initiatives locales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser l'adoption de pratiques durables ;
- Adopter des pratiques exemplaires en soutenant les initiatives citoyennes et les entreprises qui agissent en faveur de cette transition écologique avec des projets novateurs en matière d'écoresponsabilité ;
- Échanger de bonnes pratiques en matière de gestion des matières résiduelles et d'adaptation aux changements climatiques.

II. Le développement social et économique

En matière de développement social, Terrebonne et Namur reconnaissent l'importance de la cohésion sociale et du vivre ensemble dans une société diversifiée. Les deux villes sont engagées dans la promotion de l'inclusion, de la tolérance et du respect mutuel. Elles mettent en place des politiques et des programmes visant à favoriser l'intégration des différentes communautés, à lutter contre les discriminations et à renforcer les liens sociaux.

L'objectif visé par les deux villes est d'abord et avant tout de réduire les effets des inégalités sociales pour les personnes en situation de vulnérabilité matérielle ou sociale, ou les deux, et permettre ainsi à tous les citoyens de vivre et de s'épanouir au sein de la communauté.

En collaborant dans ce domaine, Terrebonne et Namur peuvent partager leurs expériences en matière de politiques d'inclusion, de programmes de sensibilisation et d'initiatives communautaires, créant ainsi des synergies pour promouvoir une société harmonieuse et inclusive.

Elles partagent également une vision de développement économique concertée,

mettant l'accent sur la création d'emplois durables, l'innovation et la promotion des industries vertes. En collaborant dans ce domaine, Terrebonne et Namur peuvent échanger des connaissances, partager de bonnes pratiques et travailler ensemble pour développer des solutions urbaines durables.

Plus particulièrement, les villes de Terrebonne et Namur souhaitent :

- Favoriser l'inclusion sociale en encourageant la participation citoyenne et en développant des politiques et programmes en matière de développement social ;
- Stimuler l'entrepreneuriat local et promouvoir l'innovation économique en encourageant les échanges économiques et entrepreneuriaux ;
- Mettre en œuvre des projets de développement urbain durable, visant à améliorer la qualité de vie des citoyens.

III. Les échanges universitaires

En matière d'échanges universitaires, les deux villes s'engagent à renforcer les liens entre les universités situées sur leur territoire, favorisant ainsi la mobilité internationale des étudiants et la coopération scientifique.

De concert avec les institutions universitaires concernées, les villes de Terrebonne et Namur souhaitent plus particulièrement :

- Faciliter la mobilité des étudiants, chercheurs et professeurs entre les institutions éducatives des deux villes ;
- Encourager la coopération académique en favorisant les programmes de recherche conjoints et les échanges de connaissances ;
- Organiser des événements académiques conjoints visant à promouvoir l'excellence éducative et la diversité culturelle.

MISE EN OEUVRE

Pour assurer la mise en œuvre efficace de ce Protocole, les parties s'engagent à :

- Réaliser des réunions régulières pour évaluer la progression des projets et activités ciblés et ajuster les actions si nécessaire ;
- Établir des rapports annuels détaillant les réalisations et les indicateurs de performance liés à chaque thème.

Cette mise en œuvre du présent Protocole sera suivie :

- Pour la partie terrebonnienne : par le Bureau des commissions et relations internationales de la Ville de Terrebonne, en concertation avec les autres services et directions concernés ;
- Pour la partie namuroise : par le Commissariat aux Relations Internationales de la Ville de Namur en concertation avec les autres services et directions concernés.

Signé à Namur le 28 novembre 2023, en deux exemplaires originaux.

Pour la Ville de Terrebonne

Pour la Ville de Namur

Mathieu Traversy, Maire de Terrebonne

Maxime Prévot, Bourgmestre de Namur

Les partenaires de Namur,

Annick Castiaux, Rectrice de l'UNamur

Renaud Degueudre, Dir. gén. du BEP

Les partenaires de Terrebonne,

Christian Blanchette, recteur de l'UQTR

Pierre Berthiaume, P.D.G. de la CCIM